

Membres titulaires	: 56
En exercice	: 56
Membres suppléants	: 23
Présents	: 54
Votants	: 55
Convocation et affichage	: 04/07/2020
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Carlos ALEGRE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Nicole ARCHIER, Assia BAÏBEN, Stéphanie BARBATO-BARBE, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Cécilia FARRE, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Dominique MAZINGARBE, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Pascal PAILHA, Agnès PEYRACHE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.
Pouvoirs : Jean-Yves BONNET (pouvoir à Virginie FERRAND).

CC-2020-150 - ELECTION DU PRESIDENT D'ANNONAY RHONE AGGLO
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PROCLAME Monsieur Simon PLENET Président d'Annonay Rhône Agglo, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, et le déclare installé,

PRECISE Monsieur Simon PLENET prend la présidence de l'assemblée.

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

CC-2020-151 - DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

FIXE le nombre de vice-présidents d'Annonay Rhône Agglo à 15.

CHARGE Monsieur le Président de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

CC-2020-152 - ELECTION DU 1ER VICE-PRESIDENT
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ÉLIT ET PROCLAME Monsieur Richard MOLINA en tant que 1^{er} Vice-président, d'Annonay Rhône Agglo, Il est immédiatement installé dans sa fonction.

CC-2020-153 - ELECTION DU 2EME VICE-PRESIDENT
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ÉLIT ET PROCLAME Madame Sylvie BONNET en tant que 2^{ème} Vice-présidente, d'Annonay Rhône Agglo, Elle est immédiatement installée dans sa fonction.

CC-2020-154 - ELECTION DU 3EME VICE-PRESIDENT
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ÉLIT ET PROCLAME Monsieur Yves FRAYSSE en tant que 3^{ème} Vice-président, d'Annonay Rhône Agglo, Il est immédiatement installé dans sa fonction.

CC-2020-155 - ELECTION DU 4EME VICE-PRESIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ÉLIT ET PROCLAME Monsieur François CHAUVIN en tant que 4^{ème} Vice-président, d'Annonay Rhône Agglo, Il est immédiatement installé dans sa fonction.

CC-2020-156 - ELECTION DU 5EME VICE-PRESIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ÉLIT ET PROCLAME Monsieur Laurent MARCE en tant que 5^{ème} Vice-président, d'Annonay Rhône Agglo, Il est immédiatement installé dans sa fonction.

CC-2020-157 - ELECTION DU 6EME VICE-PRESIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ÉLIT ET PROCLAME Monsieur Antoine MARTINEZ en tant que 6^{ème} Vice-président, d'Annonay Rhône Agglo, Il est immédiatement installé dans sa fonction.

CC-2020-158 - ELECTION DU 7EME VICE-PRESIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ÉLIT ET PROCLAME Monsieur Ronan PHILIPPE en tant que 7^{ème} Vice-président, d'Annonay Rhône Agglo, Il est immédiatement installé dans sa fonction.

CC-2020-159 - ELECTION DU 8EME VICE-PRESIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ÉLIT ET PROCLAME Monsieur Denis SAUZE en tant que 8^{ème} Vice-président, d'Annonay Rhône Agglo, Il est immédiatement installé dans sa fonction.

CC-2020-160 - ELECTION DU 9EME VICE-PRESIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ÉLIT ET PROCLAME Monsieur Christophe DELORD en tant que 9^{ème} Vice-président, d'Annonay Rhône Agglo, Il est immédiatement installé dans sa fonction.

CC-2020-161 - ELECTION DU 10EME VICE-PRESIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ÉLIT ET PROCLAME Monsieur Gilles DUFAUD en tant que 10^{ème} Vice-président, d'Annonay Rhône Agglo, Il est immédiatement installé dans sa fonction.

CC-2020-162 - ELECTION DU 11EME VICE-PRESIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ÉLIT ET PROCLAME Madame Sylvette DAVID en tant que 11^{ème} Vice-présidente, d'Annonay Rhône Agglo, Elle est immédiatement installée dans sa fonction.

CC-2020-163 - ELECTION DU 12EME VICE-PRESIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ÉLIT ET PROCLAME Monsieur Damien BAYLE en tant que 12^{ème} Vice-président, d'Annonay Rhône Agglo, Il est immédiatement installé dans sa fonction.

CC-2020-164 - ELECTION DU 13EME VICE-PRESIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ÉLIT ET PROCLAME Monsieur Denis HONORE en tant que 13^{ème} Vice-président, d'Annonay Rhône Agglo, Il est immédiatement installé dans sa fonction.

CC-2020-165 - ELECTION DU 14EME VICE-PRESIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ÉLIT ET PROCLAME Monsieur William PRIOLON en tant que 14^{ème} Vice-président, d'Annonay Rhône Agglo, Il est immédiatement installé dans sa fonction.

CC-2020-166 - ELECTION DU 15EME VICE-PRESIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ÉLIT ET PROCLAME Monsieur Laurent TORGUE en tant que 15^{ème} Vice-président, d'Annonay Rhône Agglo,

Il est immédiatement installé dans sa fonction.

CC-2020-167 - CONSTITUTION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PROCLAME ÉLUS membres du Bureau, après qu'il a été procédé aux formalités électives, les conseillers communautaires suivants, qui sont immédiatement installés dans leur fonction :

Président	Simon PLENET
1 ^{er} vice-président	Richard MOLINA
2 ^{ème} vice-présidente	Sylvie BONNET
3 ^{ème} vice-président	Yves FRAYSSE
4 ^{ème} vice-président	François CHAUVIN
5 ^{ème} vice-président	Laurent MARCE
6 ^{ème} vice-président	Antoine MARTINEZ
7 ^{ème} vice-président	Ronan PHILIPPE
8 ^{ème} vice-président	Denis SAUZE
9 ^{ème} vice-président	Christophe DELORD
10 ^{ème} vice-président	Gilles DUFAUD
11 ^{ème} vice-présidente	Sylvette DAVID
12 ^{ème} vice-président	Damien BAYLE
13 ^{ème} vice-président	Denis HONORE
14 ^{ème} vice-président	William PRIOLON
15 ^{ème} vice-président	Laurent TORGUE
Maire de Bogy	Jean Yves BONNET
Maire de Brossainc	Christian MASSOLA
Maire de Colombier-le-Cardinal	Olivier DE LAGARDE
Maire de Saint-Clair	René SABATIER
Maire de Saint-Cyr	Martine OLLIVIER
Maire de Saint-Désirat	Thierry LERMET
Maire de Saint-Jacques-d'Atticieux	Brigitte BOURRET
Maire de Saint-Julien-Vocance	Christian ARCHIER
Maire de Saint-Marcel-les-Annonay	Laurence DUMAS
Maire de Savas	Yves RULLIERE
Maire de Thorrenc	Christian FOREL
Maire de Vanosc	Dominique MAZINGARBE
Maire de Vernosc-les-annonay	Patrick OLAGNE

Maire de Vinzieux	Hugo BIOLLEY
Maire de Vocance	Virginie FERRAND

PRECISE que le Bureau, qui comprend l'ensemble des maires, se substituera à la conférence des maires prévue par l'article L5211-11-3 du Code général des collectivités territoriales,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

CC-2020-168 - DELEGATIONS DE POUVOIRS AU BUREAU ET AU PRESIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

CHARGE Monsieur le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

- De procéder à la réalisation d'emprunts dans les conditions qui seront fixées par le conseil communautaire par délibération,
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 2 500 000 €,
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, y compris ceux relevant de groupements de commandes auxquels participe Annonay Rhône Agglo, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de signer tout contrat ou convention nécessaire à l'organisation des spectacles et événements de la saison culturelle d'Annonay Rhône Agglo, dans la limite des crédits inscrits au budget,
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes et de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 25 000 €,
- De prendre toute décision relative au personnel n'entraînant pas d'ajustement du tableau des emplois, exceptée la détermination des modalités générales de rémunération des agents titulaires ou non-titulaires, la définition des conditions de recrutement des agents non titulaires, et les règlements généraux applicables aux agents en matière de temps de travail.
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- De décider l'aliénation de biens mobiliers jusqu'à 25 000€,
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- De transiger avec les tiers, dans le cadre de protocoles d'accord transactionnel, dans la limite d'un engagement d'Annonay Rhône Agglo à hauteur de 5 000€,
- D'autoriser, au nom d'Annonay Rhône Agglo le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,
- d'exercer le droit de préemption urbain délégué par les communes dans des conditions qui seront fixées par le Conseil communautaire par délibération,
- d'intenter au nom d'Annonay Rhône Agglo les actions en justice ou de défendre la communauté dans les actions intentées contre elle, dans les conditions qui seront fixées par le conseil communautaire par délibération,
- de signer des conventions de mise à disposition de locaux, à titre précaire ou non, ainsi que leurs avenants, avec des associations, des collectivités, l'État, ou d'autres organismes,

PRÉVOIT qu'en cas d'empêchement de Monsieur le Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son représentant qu'il aura désigné parmi les membres du Conseil Communautaire,

CHARGE le Bureau, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

- de valider les modifications de statuts d'organismes extérieurs auxquels adhère Annonay Rhône Agglo,

- de fixer l'ensemble des tarifs des services publics communautaires et d'une manière générale, des droits prévus au profit d'Annonay Rhône Agglo qui n'ont pas un caractère fiscal, et en particulier :
 - les tarifs de location de salles (EJM, pépinière d'entreprises...)
 - les tarifs des services culturels (saison culturelle, bibliothèque, etc.)
 - les tarifs des services sportifs, y compris des locations des lieux sportifs, ainsi que les tarifs des produits dérivés ou accessoires (centre aquatique, gymnases...)
 - les tarifs des services publics en lien avec la compétence déchets (déchèteries...)
 - les tarifs des services publics en lien avec la compétence assainissement (redevance de l'assainissement collectif...)
 - les tarifs des services publics en lien avec la compétence eau potable,
 - les tarifs des services publics en lien avec la compétence eaux pluviales, le cas échéant,
 - les tarifs des services publics en lien avec la compétence transport,
 - les tarifs en lien avec l'administration générale (photocopies de documents d'archives ou administratifs...)
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- de décider l'aliénation de biens mobiliers d'une valeur strictement supérieure à 25.000€ et inférieure à 50.000 €,
- d'approuver les protocoles d'accord transactionnel dans la limite d'un engagement d'Annonay Rhône Agglo supérieur à 5 000€ et inférieur à 25 000€,
- de solliciter des subventions auprès de collectivités territoriales ou d'autres organismes,
- d'octroyer des subventions aux associations ou aux entreprises ou autres organismes et des aides à l'investissement ou à l'immobilier d'entreprises,
- d'adhérer à des groupements de commandes, de désigner des représentants et de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ces groupements ainsi que toute décision concernant leurs avenants,
- d'adhérer, au nom d'Annonay Rhône Agglo à des associations ou autres organismes,
- de définir les conditions de recrutement des agents non titulaires, et notamment de déterminer les postes ouverts au recrutement de contractuels,
- d'ajuster le tableau des emplois,
- de signer des conventions de mise à disposition de personnel avec d'autres collectivités, l'État ou d'autres organismes,
- de signer toute convention de prestation de service dans le cadre de l'article L5216-7-1 du Code général des collectivités territoriales,
- de décider d'acheter ou de vendre des terrains ou des bâtiments et de prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de ces opérations, sans limite de montant,
- de signer des conventions de parrainage, de mécénat, ou de coproduction et leurs avenants,
- de signer des conventions de partenariat avec des associations, des collectivités, l'État ou d'autres organismes et leurs avenants,

RAPPELLE qu'en vertu des dispositions de l'article L5211-10 précité, lors de chaque réunion du conseil communautaire, Monsieur le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le bureau, par délégation du conseil communautaire.

**CC-2020-169 - DELEGATION DE COMPETENCE AU PRESIDENT -
AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE ET DE REPRESENTER ANNONAY
RHONE AGGLO EN JUSTICE DANS LES ACTIONS INTENTEES CONTRE ELLE -
CAS DEFINIS PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DONNE délégation à Monsieur le Président pour représenter Annonay Rhône Agglo en justice et notamment intenter en son nom les actions en justice, défendre celle-ci dans les actions intentées contre elle, intervenir au nom de cette dernière dans les

actions où elle y a intérêt, et exercer toutes les voies de recours utiles y compris en appel et en cassation,

DIT que cette délégation lui est accordée pour l'ensemble des contentieux d'Annonay Rhône Agglo (civil, pénal, administratif et autres) devant toutes les juridictions de l'ordre judiciaire ou administratif tant en première instance qu'en appel et en cassation, ainsi que pour toutes les autres procédures de règlement amiable des litiges, telles que médiation-conciliation-transaction-arbitrage.

DIT qu'afin de favoriser les procédures de règlement amiable des litiges, il y a également lieu d'autoriser le Président à transiger avec les tiers dans la limite de 5.000 €,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

CC-2020-170 - DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONFÉRÉ AU PRÉSIDENT EN MATIÈRE DE GESTION DE LA DETTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DONNE délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, pour réaliser tout emprunt destiné au financement des investissements, dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget (budget principal et budgets annexes, y compris les budgets des services ayant une autonomie financière),

PRECISE que cette délégation s'étend à la mise en œuvre des options prévues au contrat,

DONNE délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, pour procéder au réaménagement de la dette, dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget (budget principal et budgets annexes, y compris les budgets des services ayant une autonomie financière),

PRECISE que les opérations de réaménagement consistent à renégocier ou à rembourser par anticipation un emprunt en cours d'amortissement, avec ou sans la souscription d'un nouvel emprunt,

PRECISE que les caractéristiques particulières des emprunts contractés auront à s'inscrire dans le cadre général suivant :

- emprunts à court, moyen ou long terme
- emprunts libellés en euros
- emprunts à taux fixe ou à taux indexé (taux variable ou taux révisable)
- pour les emprunts à taux indexé, les indexes pourront être : l'EURIBOR, l'EONIA et ses dérivés (T4M, TAG, TAM), le Livret A
- les emprunts devront être classés 1A au sens du classement prévu par la charte Gissler
- possibilité de modifier une ou plusieurs fois l'index et le taux relatif aux calculs du ou des taux d'intérêt,
- possibilité de contracter des emprunts offrant la faculté de passer du taux fixe à un taux indexé (taux variable ou révisable) ou inversement.
- possibilité de contracter des emprunts avec des droits de tirage échelonnés dans le temps, avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation
- possibilité de contracter des emprunts offrant la faculté de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- possibilité de contracter des emprunts offrant la faculté de procéder à un différé d'amortissement,
- possibilité de contracter des emprunts offrant la faculté de modifier la périodicité et le profil d'amortissement

DONNE délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, pour conclure tout avenant au contrat initial destiné à introduire une ou plusieurs caractéristiques, dans les limites des caractéristiques indiquées ci-dessus.

DONNE délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, pour procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnités compensatrices selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restants dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées ci-dessus.

Conformément à l'article L.5211-9 du CGCT, Monsieur le Président pourra déléguer cette fonction et sa signature pour l'application de la présente délibération.

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Président d'informer le Conseil communautaire des emprunts contractés dans le cadre de la présente délégation, dans les conditions prévues par l'article L5211-1 du CGCT.

CC-2020-171 - CRÉATION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) ET DÉSIGNATION DES SES MEMBRES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

CREE une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

DESIGNE les membres de la CLECT comme suit :

Cette répartition permet en effet d'assurer une représentation de l'ensemble des communes identique à celle qui est la leur au Bureau communautaire. Toutes les communes sont représentées.

Président	Simon PLENET
1 ^{er} vice-président	Richard MOLINA
2 ^{ème} vice-présidente	Sylvie BONNET
3 ^{ème} vice-président	Yves FRAYSSE
4 ^{ème} vice-président	François CHAUVIN
5 ^{ème} vice-président	Laurent MARCE
6 ^{ème} vice-président	Antoine MARTINEZ
7 ^{ème} vice-président	Ronan PHILIPPE
8 ^{ème} vice-président	Denis SAUZE
9 ^{ème} vice-président	Christophe DELORD
10 ^{ème} vice-président	Gilles DUFAUD
11 ^{ème} vice-présidente	Sylvette DAVID
12 ^{ème} vice-président	Damien BAYLE
13 ^{ème} vice-président	Denis HONORE
14 ^{ème} vice-président	William PRIOLON
15 ^{ème} vice-président	Laurent TORGUE
Maire de Bogy	Jean Yves BONNET
Maire de Brossainc	Christian MASSOLA
Maire de Colombier-le-Cardinal	Olivier DE LAGARDE
Maire de Saint-Clair	René SABATIER
Maire de Saint-Cyr	Martine OLLIVIER
Maire de Saint-Désirat	Thierry LERMET
Maire de Saint-Jacques-d'Atticieux	Brigitte BOURRET
Maire de Saint-Julien-Vocance	Christian ARCHIER
Maire de Saint-Marcel-les-Annonay	Laurence DUMAS
Maire de Savas	Yves RULLIERE
Maire de Thorrenc	Christian FOREL
Maire de Vanosc	Dominique MAZINGARBE
Maire de Vernosc-les-annonay	Patrick OLAGNE

Maire de Vinzieux	Hugo BIOLLEY
Maire de Vocance	Virginie FERRAND

PRECISE que les membres de la CLECT procéderont, lors de la 1^{ère} réunion, à l'élection du président et du vice-président de ladite commission,
CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches utiles à l'application de la présente délibération et de signer tous documents s'y rapportant.

CC-2020-172 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - TRANSPORTS - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES TRANSPORTS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DESIGNE comme membres du Conseil d'exploitation de la Régie des transports d'Annonay Rhône Agglo, les conseillers suivants :

- Frédéric GONDRAND
- William PRIOLON
- Yves RULLIERE

Intervenants à titre d'expert : Agnès REYNIER (inspectrice Education Nationale)

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

CC-2020-173 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DESIGNE en tant que représentants d'Annonay Rhône Agglo au sein du conseil d'exploitation de la régie d'assainissement les conseillers communautaires suivants :

7 conseillers communautaires :

Damien BAYLE

François CHAUVIN

Christophe DELORD

Gilles DUFAUD

Denis HONORE

Ronan PHILIPPE

Simon PLENET dans l'attente que soit désigné le Président du Syndicat des 3 Rivières.

3 représentants de la Société civile :

Paul LINOSSIER (UFC que choisir)

Dominique WOJYLAC (usager de l'eau d'Annonay et de sa Région)

Luc BRIAS (Gaule Annonéenne)

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

CC-2020-174 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - EAU POTABLE - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE D'EAU POTABLE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DESIGNE les membres du Conseil d'exploitation de la régie d'eau potable Annonay Rhône Agglo :

7 Conseillers communautaires ou conseillers municipaux

Christian ARCHIER

François CHAUVIN

Gilles DUFAUD

Virginie FERRAND

Denis HONORE

Simon PLENET dans l'attente que soit désigné le président du Syndicat des 3 Rivières

Denis SAUZE

2 Représentants d'association

Marcel CHALAYE (UFC que choisir)

Luc BRIAS (Gaule Annonéenne)

RAPPELLE que Monsieur le Président d'Annonay Rhône Agglo est membre de droit, **CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

CC-2020-175 - RESSOURCES - COMMANDE PUBLIQUE - VALIDATION DES MODALITES DE DEPOT DES LISTES ET DE SCRUTIN POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) A CARACTERE PERMANENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACCEPTÉ les modalités de dépôt des listes de candidats en vue d'une nouvelle élection de la Commission d'Appel d'Offres, comme suit :

- les listes de candidats sont déposées auprès du secrétariat de séance lors de la séance consacrée à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
- les listes peuvent être complètes, c'est à dire composées de dix noms, ou comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

CHARGE Monsieur le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

CC-2020-176 - RESSOURCES - COMMANDE PUBLIQUE - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) A CARACTERE PERMANENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ELIT en tant que membres de la Commission d'appel d'offres :

5 Membres titulaires

François CHAUVIN

Sylvette DAVID

Gilles DUFAUD

Richard MOLINA

Yves RULLIERE

5 Membres suppléants

Sylvie BONNET

Christophe DELORD

Yves FRAYSSE

Laurent MARCE

Antoine MARTINEZ

DESIGNE Monsieur le Président, ou son représentant, pour assurer la Présidence de la Commission d'appel d'offres,

CHARGE Monsieur le Président de toutes les démarches utiles à cet effet.

CC-2020-177 - RESSOURCES - COMMANDE PUBLIQUE - VALIDATION DES MODALITES DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACCEPTÉ les modalités de dépôt des listes de candidats en vue d'une nouvelle élection de la Commission de délégation de service public comme suit :

- les listes de candidats sont déposées auprès du secrétariat de séance lors de la séance consacrée à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public ;
- les listes peuvent être complètes, c'est à dire composées de dix noms, ou comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

CHARGE Monsieur le Président de toutes les démarches utiles à cet effet.

CC-2020-178 - RESSOURCES - COMMANDE PUBLIQUE - ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ELIT en tant que membres de la Commission de délégation de service public :

5 Membres titulaires :

Gilles DUFAUD

Frédéric GONDRAND

Denis HONORE

William PRIOLON

Yves RULLIERE

5 Membre suppléants :

Damien BAYLE

Sylvie BONNET

François CHAUVIN

Christophe DELORD

Yves FRAYSSE

DESIGNE Monsieur le Président, ou son représentant, pour assurer la Présidence de la Commission de délégation de service public,

CHARGE Monsieur le Président de toutes les démarches utiles à cet effet.

Fait à Davézieux, le 15/07/20

**Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Président



Simon PLENET

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.

Affiché le 17/07/2020 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales